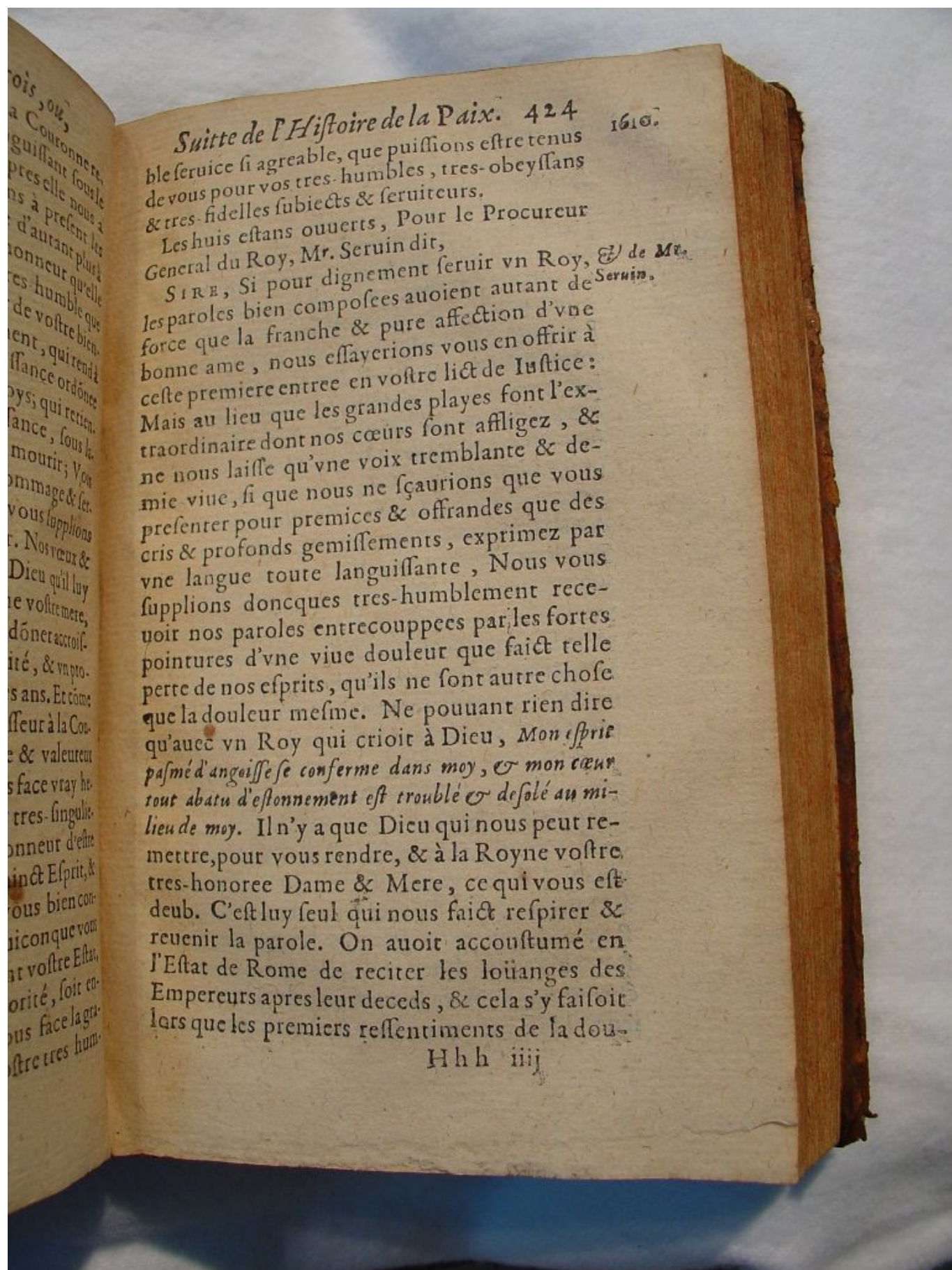
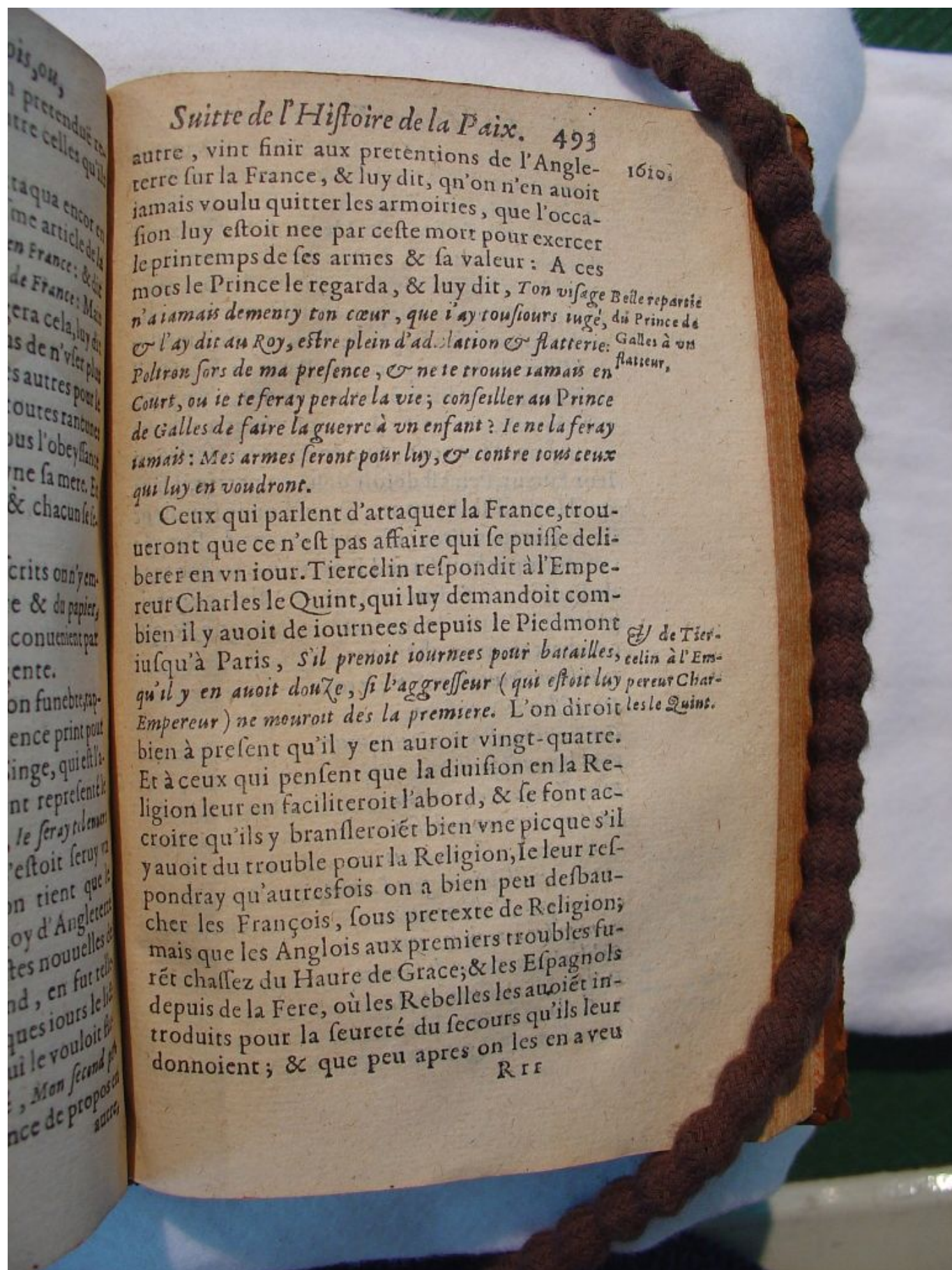


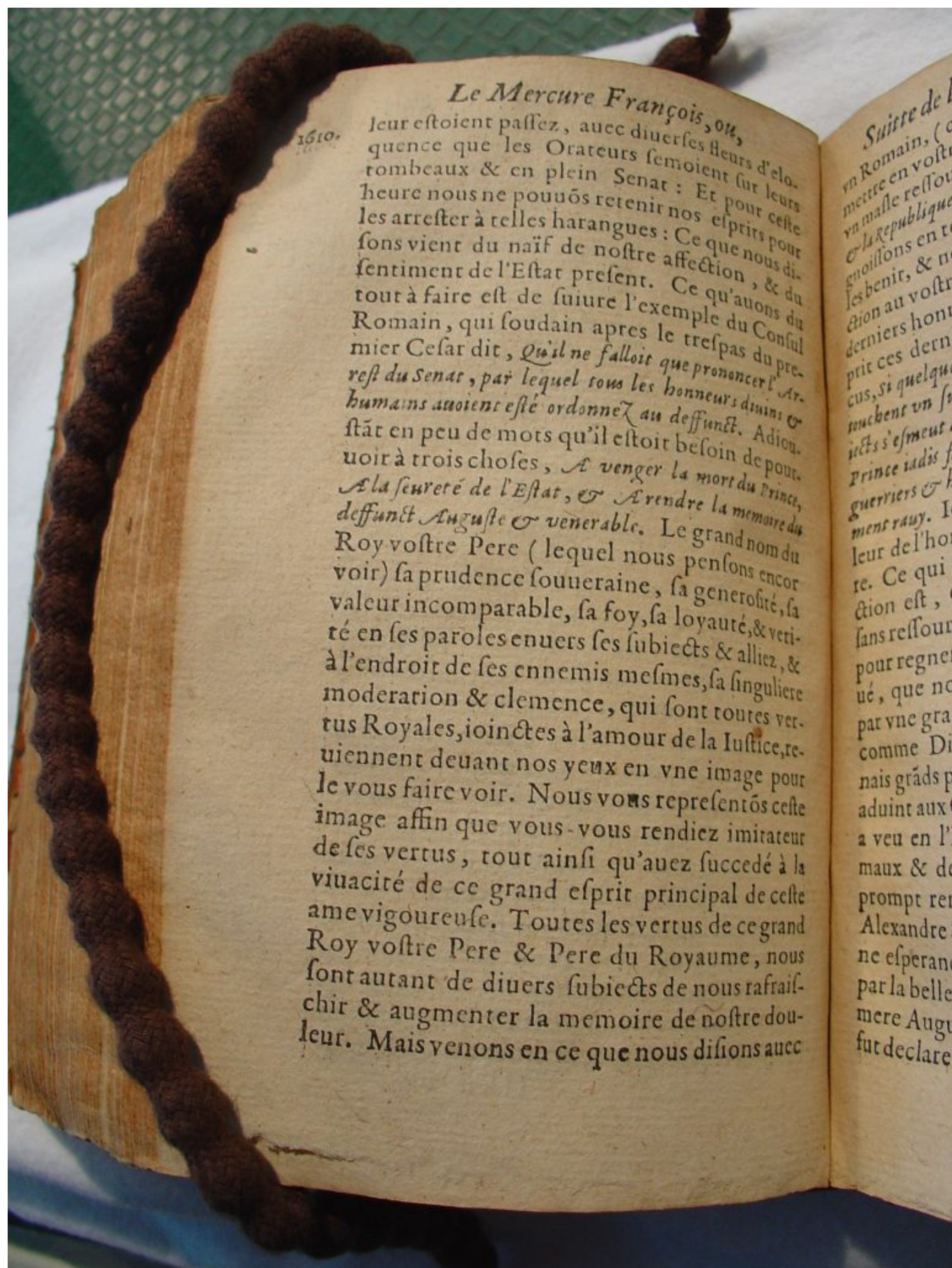
1610_424r.jpg



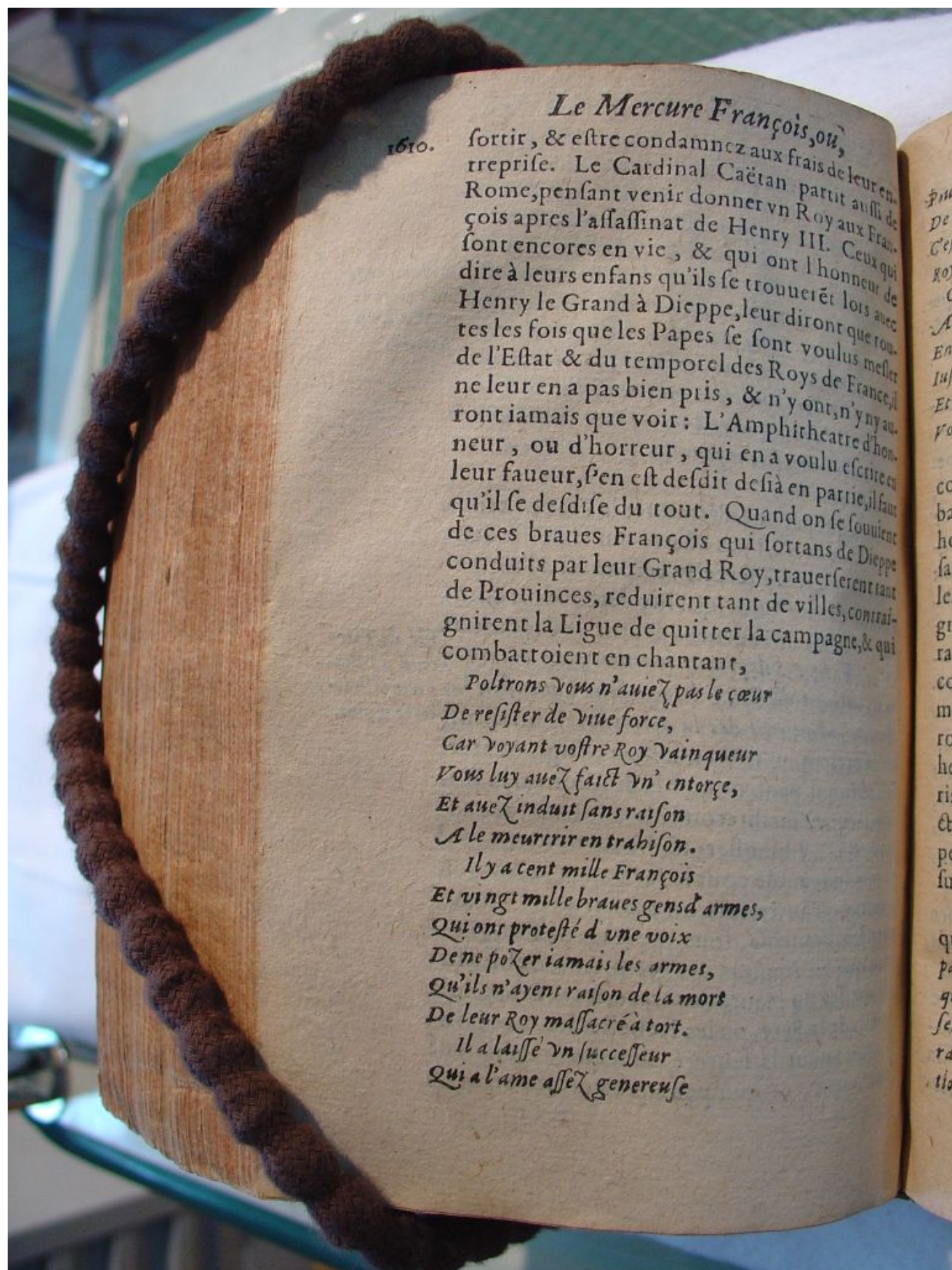
1610_493r.jpg



1610_424v.jpg



1610_493v.jpg



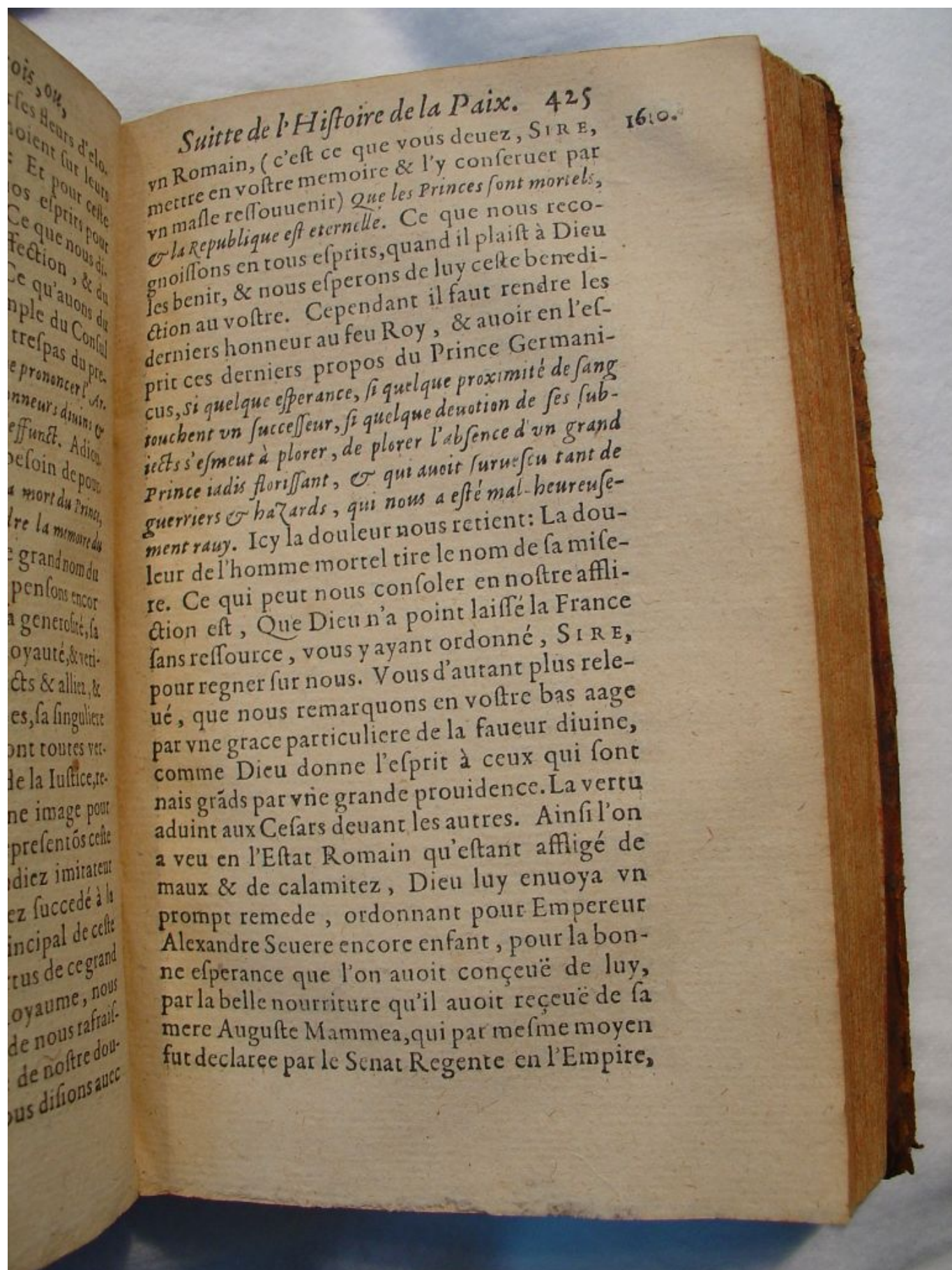
Le Mercure François, ou,
1610. sortir, & estre condamnez aux frais de leur en-
treprise. Le Cardinal Caëtan partit aussi de
Rome, pensant venir donner vn Roy aux Fran-
çois apres l'assassinat de Henry III. Ceux qui
sont encores en vie, & qui ont l'honneur de
dire à leurs enfans qu'ils se trouuerēt lors avec
Henry le Grand à Dieppe, leur diront que tou-
tes les fois que les Papes se sont voulu mesler
de l'Estat & du temporel des Roys de France, il
ne leur en a pas bien pris, & n'y ont, n'y au-
ront iamais que voir: L'Amphitheatre d'hon-
neur, ou d'horreur, qui en a voulu escrire en
leur faueur, s'en est desdit desjà en partie, il faut
qu'il se desdise du tout. Quand on se souuient
de ces braues François qui sortans de Dieppe
conduits par leur Grand Roy, traueserent tant
de Prouinces, reduirent tant de villes, contrai-
gnirent la Ligue de quitter la campagne, & qui
combattoient en chantant,

*Poltrons vous n'auiez pas le cœur
De resister de viue force,
Car voyant vostre Roy vainqueur
Vous luy auiez fait vn' entorse,
Et auiez induit sans raison
A le meurtir en trahison.*

*Il y a cent mille François
Et vingt mille braues gens d'armes,
Qui ont protesté d'une voix
De ne poser iamais les armes,
Qu'ils n'ayent raison de la mort
De leur Roy massacré à tort.*

*Il a laissé vn successeur
Qui a l'ame assez genereuse*

1610_425r.jpg



1610_494r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 494

Pour venger son predecesseur
De ceste mort si mal-heureuse:
C'est ce grand Henry Bourbonnois
Roy des François & Nauarrois.

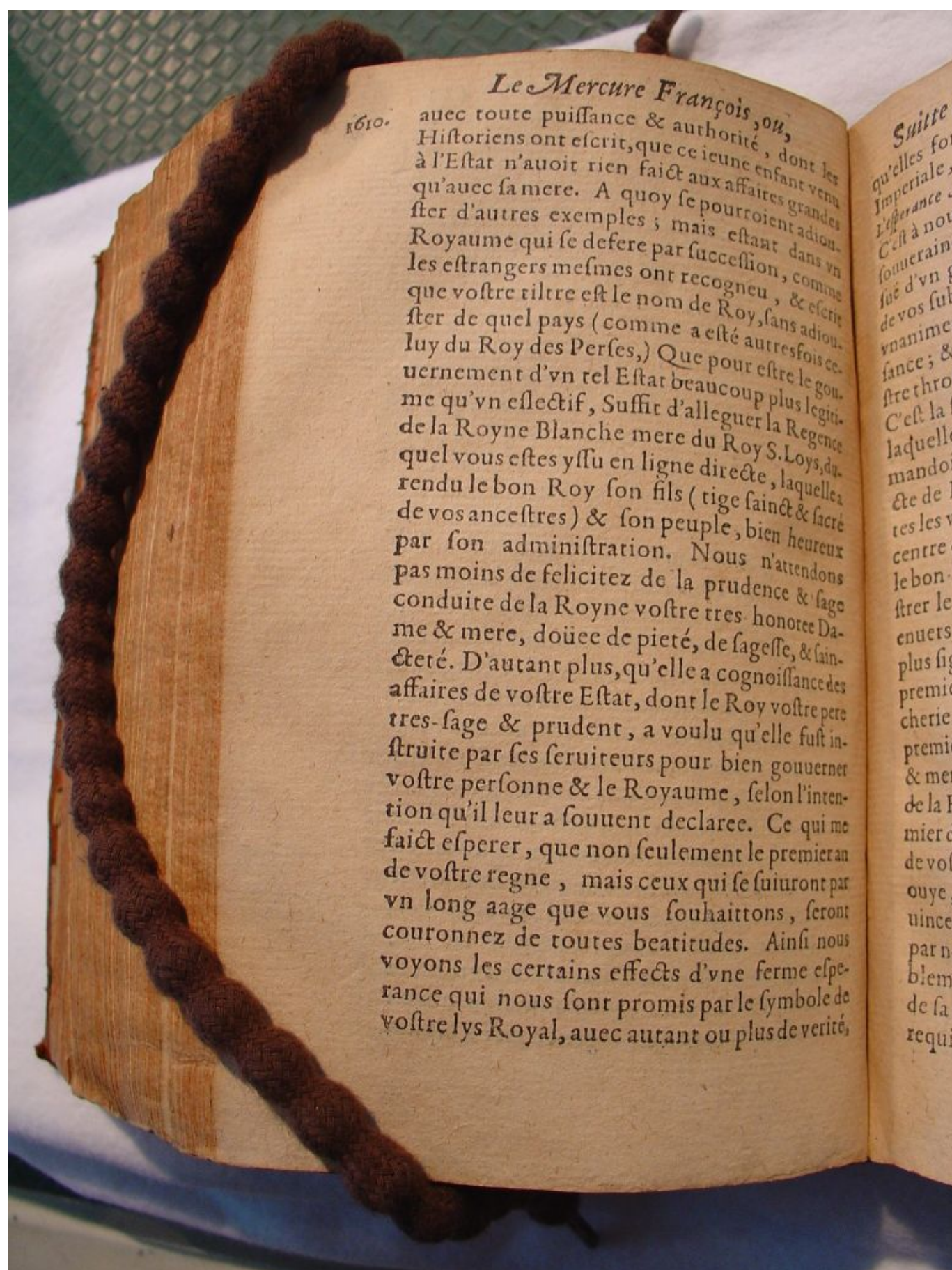
C'est ce Grand Roy dont la valeur
Abattra vos testes superbes,
En abaissant vostre grandeur
Iusques à la basseur des herbes,
Et qui par l'ayde du grand Dieu
Vous bannira tous de ce lieu.

Quand on se souuient, dis-je, & que l'on
confidere les effects qui s'en sont ensuiuis en la
bataille d'Yury, où estoient deux mille Gentils-
hommes François Catholiques en l'armee de
sa Majesté diuisee en sept escadrons, desquels
les six estoient menez par six Princes & Sei-
gneurs Catholiques, qui tous d'un mesme cou-
rage conduits par leur Roy, bien que lors de
contraire Religion, chargerent si valeureuse-
ment leurs ennemis qu'ils les mirent à vau de-
route; dont ledit Cardinal Caëtan eut à grand
heur de se retirer à Rome apres le siege de Pa-
ris; On conclud de là, que les François respe-
cteront rousiours le S. Siege, tandis que les Pa-
pes par excommunications n'entreprendront
sur le temporel de leurs Roys.

Quand on lit aussi les Histoires de près, &
quel'on voit que le Cardinal Tolet dit, *Il n'est*
pas conuenable que sa Sainteté ayde à vostre Roy à ac-
quester son Royaume, puis qu'il l'a desjà acquesté, mais
seulement vostre Roy a besoin de sa benediction: Il pour-
ra facilement l'obtenir, en la recherchant, s'il a l'inten-
tion bonne. Rememorez-vous avec quelle patience, &
R E E ij

En la respon-
ce, pour mon-
strer que le
Pape s'estoit
comporté com-
me pere com-
mun en la
benediction
du Roy.

1610_425v.jpg



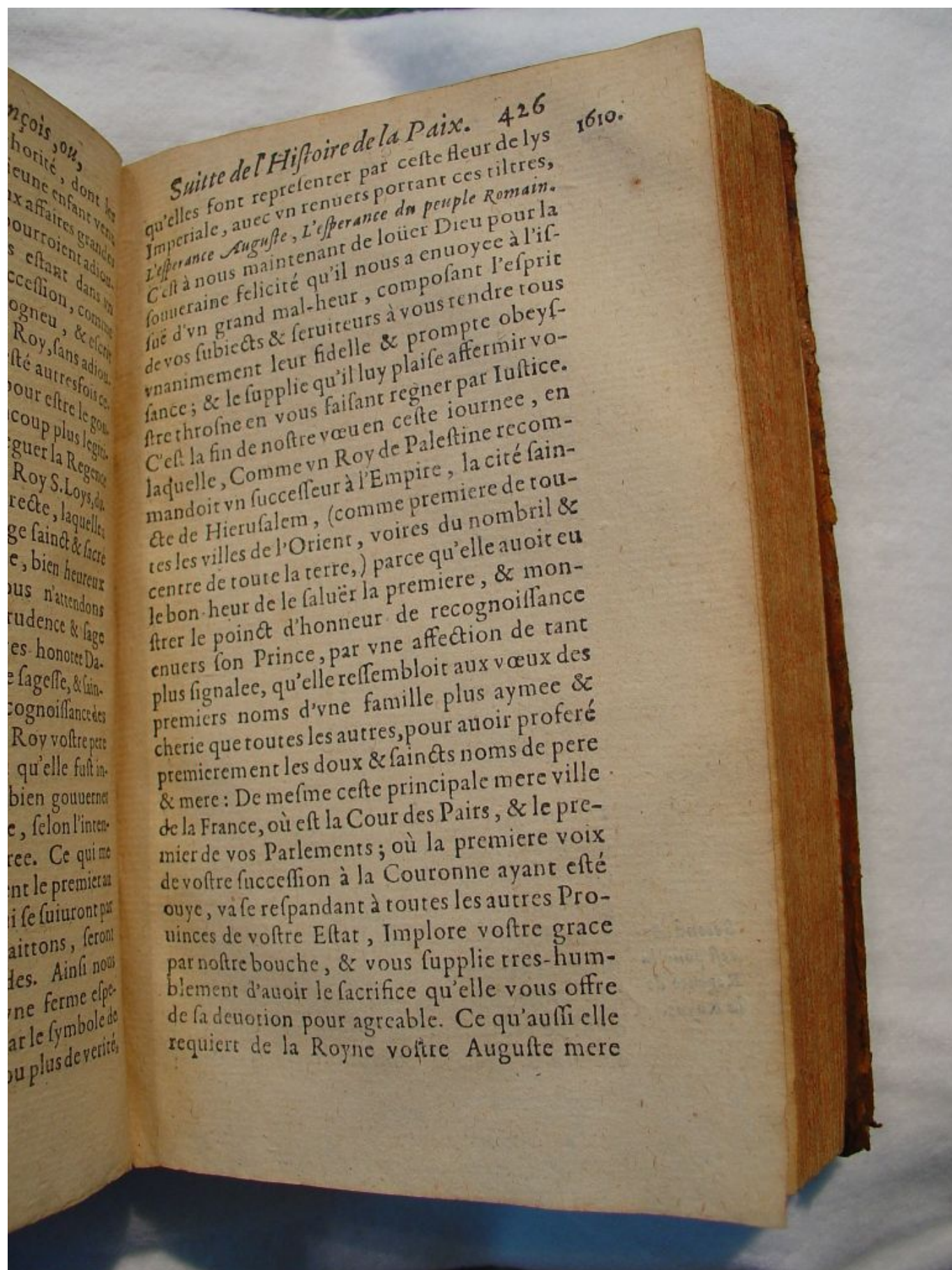
1610. *Le Mercure François, ou,*
 avec toute puissance & autorité, dont les
 Historiens ont escrit, que ce ieune enfant venu
 à l'Estat n'auoit rien faict aux affaires grandes
 qu'avec sa mere. A quoy se pourroient adiou-
 fter d'autres exemples; mais estant dans vn
 Royaume qui se defere par succession, comme
 les estrangers mesmes ont recogneu, comme
 que vostre tiltre est le nom de Roy, & escrit
 fter de quel pays (comme a esté autresfois
 luy du Roy des Perses,) Que pour estre le ce-
 uernement d'un tel Estat beaucoup plus legiti-
 me qu'un eslectif, Suffit d'alleguer la legiti-
 me de la Royne Blanche mere du Roy S. Loys, du-
 quel vous estes yssu en ligne directe, laquelle a
 rendu le bon Roy son fils (rige saint & sacré
 de vos ancestres) & son peuple, bien heureux
 par son administration. Nous n'attendons
 pas moins de felicitéz de la prudence & sage
 conduite de la Royne vostre tres-honoree Da-
 me & mere, douée de pieté, de sagesse, & sain-
 teté. D'autant plus, qu'elle a cognoissance des
 affaires de vostre Estat, dont le Roy vostre pere
 tres-sage & prudent, a voulu qu'elle fust in-
 struite par ses seruiteurs pour bien gouverner
 vostre personne & le Royaume, selon l'inten-
 tion qu'il leur a souuent declaree. Ce qui me
 faict esperer, que non seulement le premier an
 de vostre regne, mais ceux qui se suiuront par
 un long aage que vous souhaittons, seront
 couronnez de toutes beatitudes. Ainsi nous
 voyons les certains effects d'une ferme espe-
 rance qui nous sont promis par le symbole de
 vostre lys Royal, avec autant ou plus de verité,

Suite
 qu'elles for-
 Imperiale,
 l'esperance
 C'est à nou-
 souverain
 sué d'un g-
 de vos sub-
 unanimem-
 sance; &
 stre throi-
 C'est la f-
 laquelle
 mandoi-
 éte de l-
 tes les v-
 centre d-
 le bon-
 fter le
 enuers
 plus sig-
 premie-
 chérie
 premie-
 & mer-
 de la F-
 mier d-
 de vos-
 ouye,
 uince-
 par ne-
 blem-
 de sa-
 requi-

1610_494v.jpg



1610_426r.jpg



1610_495r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 495

re d'abandonner le secours promis par le feu 1610.
 Roy son mary aux Princes pretendans la suc- *Continuë la*
 cession des Estats de Iulliers, *Ne parlez pas de promesse fai-*
celà, le n'abandonneray iamais les alliez de la Couron- *te par le Roy*
ne de France. Ce qu'elle ne luy dit point seule- *de secourir*
 ment de parole, mais l'executa; & aussi tost fit *les Allemans*
 deliberer au Conseil sur l'ellection d'un Chef *de Iulliers.*
 pour la conduire des douze mille hommes
 auxiliaires promis, qui fut donnee au Maref- *Le Marechal*
 chal de la Chastre, lequel du commencement *de la Chastre*
 la refusa, s'excusant sur sa vieillesse, & sur *enuoyé à Iul-*
 beaucoup d'occasions; mais au commande- *liers.*
 ment de la Royne, il l'accepta: Puis que l'on
 croyoit, dit-il, qu'il pouuoit faire encor quel-
 que seruice pour l'honneur & la reputation de
 la France: Du succez nous le dirons cy-
 dessus.

Ce que la Royne Regente eut encor le plus *La Royne*
 en recommandation, fut de tenir les Princes, *faist reuenir*
 & les grands, en vne mesme intention & desir *le Prince de*
 de maintenir l'Estat en paix, & les appeller *Condé à la*
 tous aupres du Roy. Nous auons cy-dessus dit *Cour.*
 que Monsieur le Prince de Condé estoit à Mi-
 lan, & luy auoit rescrit apres la mort du Roy,
 Qu'il attendoit l'honneur de ses commande-
 ments: Elle luy ayant mandé de se rendre près
 de leurs Majestez, il repassa incontinent les
 Alpes, & reprenant la mesme route qu'il auoit
 tenuë en son depart, alla en Flandres, d'où il
 retourna à Paris, & y arriua le 15. de Iuiller.
 Tous les Seigneurs de la Cour & plus de mille
 cheuaux luy furent au deuant; Son beau-frere
 le Prince d'Orenge l'acconduisoit entrant par

R r r iij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan